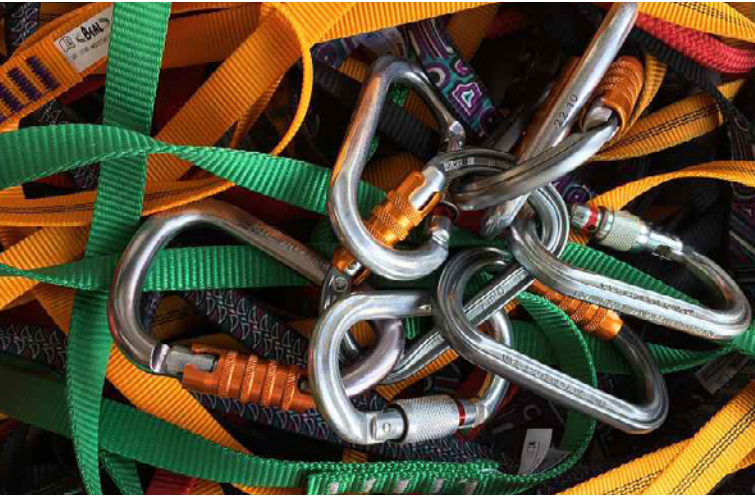


Formation à la vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur



Durée : 2 jours / 14 heures

Nb max de stagiaires : 6/8 par groupe

Objectifs :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques :

- réaliser la vérification périodique des EPI contre les chutes de hauteur ;
- réaliser le suivi des EPI et renseigner le registre EPI.

Public : Personnes désignées chargées de la vérification des EPI contre les chutes de hauteur • Chef d'entreprise • Prestataire de service en contrôle d'EPI.

Prérequis : Maîtrise de la langue française.

Contenu de formation

Théorie :

▶ Introduction à la pratique du travail en hauteur avec EPI ▶ La réglementation et les recommandations en Europe et en France ▶ Les droits et les devoirs des employeurs et des employés ▶ Les compétences du vérificateur ▶ Responsabilité du chef d'établissement et du vérificateur ▶ Compréhension des notices techniques des EPI ▶ Définition des notions d'entretien, retour en garantie, mise au rebut ▶ Le registre EPI ▶ Le suivi des EPI.

Pratique :

▶ Présentation des EPI ▶ Spécificités par familles de produits ▶ Entretien courant des EPI Contrôler son matériel avant de l'utiliser ▶ Bien choisir ses systèmes de connections ▶ Régler son matériel (harnais, casque) ▶ Installer des points d'ancrages provisoires dans différentes situations ▶ Installer des lignes de vie provisoires ▶ Déplacement horizontal et plan incliné avec antichute sur corde ▶ Utilisation et limite des enrouleurs à rappel automatique ▶ Atelier pratique de vérification et renseignement d'un registre.

Modalité de sanction de la formation :

▶ Mise en situation des stagiaires ▶ Analyse et actions correctives ▶ Bilan et évaluation individuel théorique et pratique ▶ Validation d'aptitude à la vérification des EPI contre les chutes de hauteur par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage ▶ Présence obligatoire à l'ensemble du stage pour prétendre à la validation de celui-ci.

Les moyens pédagogiques et techniques :

- ▶ Pédagogie active et participative, question - réponse, diaporama, matériel de démonstration.
- ▶ Utilisation d'un registre EPI type, EPI variés avec différents états d'usure, traumatisme ou « maladie », notices techniques.

Encadrement :

Les formateurs sont détenteurs à minima d'un CQP TC, du SST et sont expérimentés dans le domaine de la sécurité antichute, des travaux en hauteur et sur cordes.

Maintien et actualisation des compétences :

Autant de fois que nécessaire (recommandé tous les trois ans).